

Le 13 février 2013

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 13 février 2013 à 13 h 30, sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	820	1	Gilles St-Pierre	Présent
Laurierville	1 438	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 676	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	693	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 723	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 082	2	Donald Langlois	Présent
St-Pierre-Baptiste	502	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	674	1	Marc Nadeau	Présent
Ville de Plessisville	6 766	5	Réal Ouellet	Présent
Ville de Princeville	5 722	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	475	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 16 janvier 2013
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Embauche du directeur du service de sécurité incendie (Dossier HH-3907)

Le 13 février 2013

- 6.2 Prolongement de l'entente entre la Commission scolaire des Bois-Francs et la MRC de L'Érable
- 6.3 Transport collectif – Demande d'aide financière au MTQ
- 6.4 Partage de données géographiques entre le gouvernement et la MRC de L'Érable
- 6.5 Adoption du règlement n° 328 décrétant un emprunt de 323 600 \$ et une dépense de 323 600 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe incendie (Dossier R-328)
- 6.6 Adoption du règlement n° 329 modifiant le règlement n° 297 portant sur la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (Dossier R-329)
- 6.7 Entente avec la Sûreté du Québec pour l'embauche de cadets pour l'été 2013
- 6.8 Annexion d'une partie de la Paroisse de Plessisville
- 6.9 Révision à la baisse de la compensation de la collecte sélective – Opposition de la MRC de L'Érable
- 6.10 Promotion de pompiers
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Réglementation d'urbanisme de la Ville de Plessisville (Règl. n° 1587)
- 8.0 Financier :
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance :
 - 9.1 Les Jeudis en Chansons – Participation financière
- 10.0 Varia :
 - 10.1 Embauche de l'ingénieur civil (Dossier HH-3908)
- 11.0 Période de questions

M. le préfet invite M. David Nadeau, le nouveau directeur du SSIRÉ à se présenter aux membres du conseil. Ce dernier fait une présentation sommaire de son expérience et de ses formations en rapport avec le poste qu'il occupera au sein de la MRC.

Le 13 février 2013

M. le préfet mentionne par ailleurs que les conseillers portent le ruban de la persévérance dans le cadre des journées de la persévérance scolaire.

Intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

A.R.-02-13-12038

ADOPTÉ

Ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés en ajoutant au varia le point suivant :

A.R.-02-13-12039

- Embauche de l'ingénieur civil

ADOPTÉ

Procès-verbal

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 16 janvier 2013 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

A.R.-02-13-12040

M. le conseiller Marc Simoneau souligne le fait que la population inscrite dans l'ordre du jour ne correspond pas avec celle inscrite dans le procès-verbal. Une correction sera donc apportée au prochain ordre du jour.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif :
Embauche du directeur

ATTENDU QUE le poste de directeur du service de sécurité incendie est vacant depuis le mois de décembre 2012;

du SSIRÉ

A.R.-02-13-12041

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable était à la recherche d'un directeur de service incendie;

ATTENDU QUE l'ensemble des candidatures ont été évaluées lors du processus d'embauche;

Le 13 février 2013

ATTENDU QUE M. David Nadeau répondait aux exigences du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier , appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M. David Nadeau à titre de directeur du service de sécurité incendie, le tout selon les modalités salariales prévues au dossier HH-3907.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie

ADOPTÉ

Prolongement
de l'entente
entre la
Commission
scolaire des
Bois-Francis
et la MRC
de L'Érable

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Bois-Francis et la MRC de L'Érable ont signé à l'automne 2007 un protocole d'entente relatif à la participation de la Commission scolaire au transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE le protocole d'entente signé à l'automne 2007 devait initialement prendre fin le 30 décembre 2012;

ATTENDU l'utilité d'un tel service de transport collectif de personnes pour les résidents de la MRC de L'Érable;

A.R.-02-13-12042

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité, :

- D'autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, le prolongement de cette entente, initialement prévue jusqu'au 30 décembre 2012, jusqu'au 30 juin 2014, à moins que la MRC ne renouvelle pas sa déclaration de compétence pour le transport collectif auquel cas la présente entente prendrait automatiquement fin à la date du non-renouvellement de cette déclaration.

Le 13 février 2013

- Que ce protocole d'entente soit prolongé selon les termes et conditions de 2007 avec les corrections présentées et effectuées en accord des deux parties au cours des années, à l'exception des termes et conditions qui sont modifiés par la présente entente, laquelle aura préséance sur toute disposition à l'effet contraire contenue dans le protocole d'entente de l'automne 2007 modifié jusqu'à ce jour.

ADOPTÉ

Transport collectif - Demande d'aide financière
ATTENDU les modalités d'application du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional 2007 – 2012 ;

A.R.-02-13-12043
ATTENDU le plan de développement du transport collectif de la MRC de L'Érable déjà approuvé par le ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de L'Érable demande, pour l'année 2013, une contribution financière au ministère des Transports en fonction des modalités du programme d'aide 2007 – 2012

QUE cette contribution demandée soit fixée à 100 000 \$;

QUE cette contribution soit basée à partir des revenus suivants :

- usagers du transport collectif de la MRC (2012) : 43 180 \$
- contribution de la MRC (2013) : 50 000 \$

ADOPTÉ

Partage de données géographiques entre le gouvernement du Québec
ATTENDU QUE les responsabilités d'aménagement du territoire, d'évaluation foncière et de développement économique sont confiées par le gouvernement du Québec aux MRC du Québec;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable, à l'instar de la plupart des autres MRC du Québec, a mis sur pied un service de géomatique afin d'outiller ses fonctionnaires et élus

Le 13 février 2013

et les MRC au moyen d'informations géographiques contribuant ainsi à améliorer la qualité et
A.R.-02-13-12044 l'efficacité des services offerts aux municipalités et aux citoyens de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a participé, avec d'autres MRC du Centre-du-Québec, à la mise sur pied en 2001 de l'Agence de géomatique du Centre-du-Québec qui offre des services aux MRC et à d'autres partenaires du territoire;

ATTENDU QUE la MRC, comme l'Agence de géomatique du Centre-du-Québec, cherche fréquemment à obtenir de nouvelles données géographiques afin d'améliorer ses services;

ATTENDU QUE les informations géographiques améliorent grandement la connaissance des ressources humaines et biophysiques des territoires et que ces connaissances participent nécessairement au développement économique et social des régions;

ATTENDU QUE les données géographiques de base (orthophotos, microrelief, pédologie, cartes forestières, milieux humides, réseau hydrographique, ...) sont essentielles aux acteurs régionaux du développement économique, social et culturel et que leur diffusion est restreinte en raison de leur coût élevé;

ATTENDU QUE les MRC, les municipalités et toutes les organisations régionales ont besoin de connaissances géographiques exhaustives et d'une gestion de l'information toujours plus fine dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisation, de l'agriculture, des forêts et des ressources en général;

ATTENDU QUE les données géographiques contribuent à identifier les enjeux du territoire, à étudier et à gérer les différentes zones d'activité humaine;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, les gouvernements des États-Unis et du Canada diffusent gratuitement et largement des informations géographiques de base de haute qualité;

Le 13 février 2013

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est un producteur important de données géographiques, notamment le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Transports, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le ministère des Ressources naturelles, ce dernier possédant une importante cartothèque;

ATTENDU QUE ces ministères et en particulier le ministère des Ressources naturelles possèdent des données pertinentes au travail des MRC tel que des photos aériennes, des orthophotos et des cartes, mais que ces données doivent être en général acquises à grand frais par les MRC et les autres acteurs régionaux;

ATTENDU QUE les données produites par le gouvernement ont déjà été payées par des deniers publics et qu'une plus grande diffusion de ces données contribuerait à créer du développement économique et faciliterait le travail des MRC comme celui d'autres partenaires travaillant dans le secteur public ou para-public;

ATTENDU QUE les possibilités de diffusion qu'offre Internet et que certains gestes intéressants ont été posés par le gouvernement par le passé, notamment avec le système SIGAT mis en place par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Réal Ouellet, appuyé et résolu à l'unanimité par le Conseil :

- DE demander au gouvernement du Québec de revoir ses politiques concernant la diffusion de ses données géographiques afin de permettre un libre accès aux MRC et à ses partenaires à son vaste éventail de données leur permettant ainsi de mieux remplir leurs mandats dont la plupart sont issus de directives gouvernementales.
- DE transmettre cette résolution à la FQM en lui demandant de l'appuyer et d'entreprendre des démarches auprès des instances gouvernementales pour faciliter l'accès des MRC aux données géographiques gouvernementales.

Le 13 février 2013

- DE transmettre cette résolution à la ministre des Ressources naturelles, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parc, au ministre des Transports, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au ministre responsable de la région.

ADOPTÉ

Adoption du règlement n° 328
A.R.-02-13-12045

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement n° 328 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 323 600 \$ et une dépense de 323 600 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe incendie pour le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), tel que déposé par le secrétaire-trésorier (Dossier R-328).

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

M. le directeur général souligne que le règlement a été modifié à la suite de la mise à jour de la Loi dans un but d'harmonisation.

Adoption du règlement n° 329
A.R.-02-13-12046

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement n° 329 modifiant le règlement n° 297 portant sur la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, tel que déposé par le secrétaire-trésorier (Dossier R-329).

ADOPTÉ

Entente avec la SQ pour l'embauche de cadets pour l'été 2013
A.R.-02-13-12047

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec dispose, pour l'été 2013, d'un programme de cadets à l'intention des MRC;

ATTENDU QUE le programme prévoit un partage des coûts à raison de 50-50 en fonction d'un coût unitaire de 10 000 \$ par cadet;

Le 13 février 2013

ATTENDU QUE le programme ne prévoit que des ententes possibles avec les MRC;

ATTENDU QUE la ville de Plessisville et de Princeville ont signifié leur intérêt à recevoir les services de 2 cadets et d'en assumer les coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de la Sûreté du Québec et de la ville de Plessisville et de Princeville afin d'obtenir les services de 2 cadets pour la saison estivale 2013, payés à 50 % par la ville de Plessisville et de Princeville et à 50 % par la Sûreté du Québec aux fins de desservir les territoires de Plessisville et de Princeville pour la saison estivale 2013, et d'autoriser le directeur général et le préfet à signer une telle entente, pour et au nom de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Annexion
d'une partie
de la paroisse
de Plessisville

Puisque l'avis de la Paroisse de Plessisville n'a pas été transmis à la MRC, la résolution est reportée à une autre séance.

Révision à la
baisse de la
compensation
de la collecte
sélective -

ATTENDU QUE le *projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 9 janvier 2013;

Opposition
de la MRC
de L'Érable
A.R.-02-13-12048

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

Le 13 février 2013

ATTENDU QUE les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination;

ATTENDU QUE les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant;

ATTENDU QUE les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

ATTENDU l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité :

- DE demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
- DE transmettre copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, au député de l'Assemblée Nationale représentant notre circonscription, à la FQM, à l'UMQ et à l'AOMGMR.

ADOPTÉ

Le 13 février 2013

Promotion de pompiers
A.R.-02-13-12049 Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder, à la promotion des pompiers suivants, lesquels passeront d'apprenti-pompier II à apprenti-pompier III, rétroactivement au 8 décembre 2012 :

- pour la caserne 45 : MM. Paul-André Fortier et Élie Maynard
- pour la caserne 58 : M. Jocelyn Monty
- pour la caserne 72 : MM. André Patry et Steeve Rouillier
- pour la caserne 80 : MM. Normand Bourget, Simon Ouellet et Maxime Paquet
- pour la caserne 85 : M^{me} Caroline Marcoux

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Aménagement :
Réglementation
d'urbanisme
de la Ville

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a adopté le 5 février 2013 le règlement d'urbanisme no 1587, lequel modifie le règlement de zonage no 1312, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

de Plessisville
A.R.-02-13-12050 ATTENDU QUE ledit règlement vise à permettre, via une modification à la grille des spécifications no 8/9 dudit règlement, l'ajout, dans la zone à dominance commerciale no 235, dans les autres usages permis, celui d'« Enseignement de formation personnelle et populaire » ;

ATTENDU QUE le contenu du schéma d'aménagement de la MRC présente une grande latitude dans les choix d'aménagement que les municipalités peuvent planifier et organiser à l'intérieur de leur périmètres urbains, et que cette latitude est notamment traduite pour les deux villes, en l'occurrence celle de Plessisville ;

ATTENDU QUE le règlement no 1587 ne contrevient donc pas au contenu dudit schéma ;

Le 13 février 2013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve et déclare conforme au schéma d'aménagement de la MRC, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire le règlement no 1587 de la ville de Plessisville visant l'ajout d'un usage à vocation commerciale dans une zone à dominante commerciale, soit l'usage « Enseignement de formation personnelle et populaire » ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:
Rapport des déboursés
A.R.-02-13-12051

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13000	FQM (formation, Dicom)	326,02 \$
13001	OIFQ (formation)	86,23
13002	Le Nouvelliste (renouvellement)	215,84
13003	SOCAN (droit et licence)	128,31
13004	Déneigement Bernard Marcoux (déneigement Parc régional)	2 242,01
13005	Les Editions Yvon Blais inc. (abonnement Gestion Plus)	143,99
13009	Madame Hélène Quirion (aide financière)	10 000,00
13018	Imprimerie Fillion (cartes de Noël)	193,16
13020	Médias Transcontinental (avis, vœux de Noël)	1 446,63
13024	Marianne Mathis (honoraires)	1 225,08
13025	Municipalité de Villeroy (permis inspection)	20,00
13026	Municipalité de St-Pierre-Baptiste (permis inspection)	470,00
13027	Municipalité d'Inverness (permis inspection)	690,00
13028	Municipalité de Ste-Sophie d'Halifax (permis inspection)	810,00
13030	Marius Marcoux & Fils inc. (projet réseau)	3 420,51
13031	Coop Agricole des Appalaches (divers)	294,27
13032	Sogetel (frais oct. à déc.)	7 637,09
13034	Christian Allard inc. (pont parc)	2 934,64
13035	Corp. de Transport la Cadence (entente)	13 139,02

9197

Le 13 février 2013

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13036	CLDE (entente culture, enseigne, partage secrétariat)	127 558,58
13037	Receveur général du Canada (avis gazette seuil)	345,50
13039	P'Tites Douceurs de Jeanne (repas conseil janvier)	206,09
13040	Mécanique Gilles Roberge (scie, jambières)	790,96
13041	Librairie Lepage (copie de plan)	22,08
13042	COMAQ (formation)	1 161,25
13044	BPH Environnements (cours d'eau Jutras)	1 856,85
13046	AIMQ (offre emploi)	229,95
13047	Marie-Pierre-Paquette (honoraires formation)	344,93
13048	Normand Godbout É.A. (manuel évaluation)	35,00
13049	Infoconcept LC (office 2010)	902,55
13051	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	92,33
13052	Jean-François Côté (location entrepôt)	91,98
13053	Gr. Agro-Forestier Lot-Mégantic (droit de passage)	1 500,00
13055	Le Groupe A & A Trois-Rivières (rubans)	164,38
13056	Francotyp-Postalia (location timbreuse)	103,30
13057	AARQ (adhésion)	448,40
13058	SOPFIM (cotisation générale)	29,38
13060	Médias Transcontinental (offre emploi)	820,23
13061	Yvan Dubois (dénivellement 2 de 2)	225,00
13063	Vertisoft (écran, station sans-fils)	436,04
13065	Annulé	0,00
13067	Somum Solutions (contrat entretien prog. PAIR)	1 350,02
13068	ACCEO Solutions (commutateurs, prise, support technique)	<u>7 193,19</u>
	Total :	<u>191 330,79 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
530451-530483	Paies semaine du 30 déc 2012 au 12 janv. 2013	24 336,82
530569-530640	Paies semaine du 13 janv. au 02 fév. 2013	<u>49 402,61</u>
	Total :	<u>73 739,43 \$</u>

Transactions

<u>pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-01-01	Gouv. prov. (DAS)	33 158,76 \$
GWW-01-02	Gouv. féd. (DAS)	1 971,16
GWW-01-03	Gouv. féd. (DAS)	11 794,61
PWW-01-01	CARRA	939,29
PWW-01-02	RREMQ	9 478,37
PWW-01-03	RREMQ	11 681,67

Le 13 février 2013

Transactions pré-autorisées et via internet	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-12-04	Visa Desjardins - DG	440,52
PWW-12-05	Visa Desjardins - préfet	240,49
PWW-12-06	Pétroles Provencher (huile chauffage)	927,49
PWW-12-08	Bell Mobilité - Cellulaire	276,16
PWW-12-09	Bell - téléphone	<u>886,87</u>
	Total :	<u>71 795,39 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-02-13-12052

Il est proposé par M. le conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13000	FQM (Dicom)	63,64 \$
13006	Sylvain Tardif (location site)	150,00
13007	Municipalité d'Inverness (location site)	150,00
13008	Denis Langlois (location site)	150,00
13010	Thibault & Associés (réparation APRIA)	404,02
13011	ENPQ (examen)	1 240,00
13012	Municipalité de Laurierville (essence)	72,34
13013	Alimentation Inverness (repas intervention)	70,33
13014	Garage M.J. Caron & Ass. inc. (essence)	346,79
13015	Centre d'extincteur SL (recharge)	516,60
13016	Les Pneus PR ltée (pose pneus)	65,54
13017	Groupe CLR (système de communication)	896,81
13019	BMR (divers)	258,97
13021	Excavation Gravière Lamontagne (travaux pelle)	626,53
13022	Aréo-Feu (vérification appareil, pompe portative)	20 346,10
13023	CAUCA (contrat de service)	57,49
13029	Accessoires d'Auto Illimités (divers)	208,21
13033	Excavation Pascal Binette (travaux pelle)	543,26
13038	Ville de Princeville (frais de cour)	193,16
13043	France Vigneault (surveillance examen)	50,00
13045	FQM (Dicom)	51,40
13050	Logiciels Première Ligne inc. (contrat annuel)	1 592,20
13051	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	390,00
13054	EPP Métal inc. (soudure)	597,87

Le 13 février 2013

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13059	Groupe CLR (système de communication)	896,81
13062	Gilbert Labrie (réparation)	79,22
13064	Autobus M. Ouellet & Fils inc. (transport salon funéraire)	459,90
13066	Style Métal (réparation)	316,18
13069	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	<u>1 420,99</u>
	Total :	<u>32 214,36 \$</u>
Salaires		
Nos de talons	Descriptions	<u>Sommes versées</u>
530484-530568	Paies décembre 2012	<u>22 685,32</u>
	Total :	<u>22 685,32 \$</u>
Transactions pré-autorisées <u>et via internet</u>		
	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-01-01	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	83,61 \$
PWW-01-02	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	83,61
PWW-01-03	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	83,61
PWW-01-04	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	86,88
PWW-01-05	Bell Mobilité - Pagette	360,08
PWW-01-06	Promutuel App. St-François - ass.	423,15
PWW-01-07	Shell	647,19
PWW-01-08	Bell Mobilité - Cellulaire	128,00
PWW-01-09	Bell Canada - Caserne 45 - Plessisville	90,23
PWW-01-10	Esso	236,40
PWW-01-11	Sonic	881,76
PWW-01-12	Shell	<u>665,65</u>
	Total :	<u>3 770,17 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 15 janvier 2013, une correspondance signée par M. Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des

Le 13 février 2013

Parcs, nous informant que la performance des municipalités de la MRC, en matière de gestion des matières résiduelles leur a valu en 2012, des subventions totalisant 222 990,55 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. *Cette correspondance est classée.*

En date du 23 janvier 2013, la municipalité de Saint-Rosaire nous fait parvenir la facture relative à l'imposition de taxes aux carrières et sablières concernant Carrières PCM de Princeville, au montant de 18 573.45 \$. *Cette correspondance est classée.*

En date du 23 janvier 2013, Mm Claire Bolduc, présidente de Solidarité rurale, invite la MRC à assister à la Conférence nationale de Solidarité rurale qui aura lieu du 20 au 22 mars prochain, à Bromont. *Les maires ont déjà reçu l'invitation, cette correspondance est donc classée.*

En date du 29 janvier 2013, une correspondance signée par M. Éric Breton, directeur du soutien aux opérations au MTQ, dans laquelle il nous informe que les fonds consacrés au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour l'exercice 2012-2013 ont été complètement engagés. Cependant notre dossier est conservé pour l'exercice financier 2013-2014. *Cette correspondance est classée.*

En date du 2 février 2013, une demande de commandite provenant du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) et du Comité des infirmières et infirmières auxiliaires (CIIA) pour la *Fête des soins infirmiers* qui aura lieu le 9 mai prochain. *Les maires ont également reçu cette demande et ils y répondront individuellement. Cette correspondance est donc classée.*

En date du 5 février 2013, une correspondance signée par Mme Gisèle Denoncourt, coordonnatrice des Jeudis en Chansons, dans laquelle un soutien financier de 1 000 \$ est demandé pour la tenue de la sixième édition de l'activité *Les Jeudis en Chansons*. Suite aux discussions qu'ils ont eu entre eux, la résolution suivante est donc adoptée :

Le 13 février 2013

Les Jeudis en Chansons Participation financière

Il est proposé par M. le conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable remette la somme de 1 000 \$ à la Société St-Jean-Baptiste pour soutenir les Jeudis en Chansons 2013.

A.R.-02-13-12053

ADOPTÉ

Varia :
Embauche d'un ingénieur civil ;

ATTENDU QUE depuis l'automne dernier, la MRC de L'Érable était à la recherche d'un ingénieur civil ;

civil

ATTENDU QUE l'automne dernier, M^{me} Anick Gagnon-Gagné avait été rencontrée par le comité de sélection et que sa candidature correspondait au profil recherché ;

A.R.-02-13-12054

ATTENDU QUE plusieurs autres candidats ont été rencontrés lors du processus de sélection et que la candidature de M^{me} Gagnon-Gagné s'est à nouveau démarquée tout en répondant toujours aux exigences établies par le comité de sélection ;

ATTENDU QUE l'embauche de l'ingénieur civil vise uniquement les municipalités de la Paroisse de Plessisville, Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie-d'Halifax et Lyster;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche, pour une période de 5 ans avec possibilité de prolongation, de M^{me} Anick Gagnon-Gagné à titre d'ingénieure civile à la MRC de L'Érable, le tout selon les modalités salariales contenues au dossier HH-3908

ADOPTÉ

Période de questions

M. Boisvert pose une question en rapport avec la lettre reçue de la municipalité de St-Rosaire.

Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-02-13-12055

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier